



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Paris, le 12 juillet 2016

Le Directeur académique des services de  
l'éducation nationale,  
chargé du 1er degré

à

ALLIANCE CINE  
115 rue Saint Dominique  
75007 PARIS

**Affaire suivie par DVE4 :**  
Soubrier Camille  
camille.soubrier@ac-paris.fr  
01-44-62-40-76  
Lecailtel-Jourdin Marie-Ange  
marie-ange.jourdin@ac-paris.fr  
01-44-62-43-33  
Chef de bureau  
Guiducci Marie-Pierre  
marie-pierre.guiducci@ac-paris.fr

RECTORAT  
DE L'ACADÉMIE  
DE PARIS

CHANCELLERIE  
DES UNIVERSITÉS  
En Sorbonne  
47, rue des Écoles  
75230 Paris cedex 05  
Tél. : 01 40 46 22 11  
Fax : 01 40 46 20 10

ENSEIGNEMENT  
SCOLAIRE  
12, boulevard d'Indochine  
CS 40 049  
75933 Paris Cedex 19  
Tél. : 01 44 62 40 40  
Fax : 01 44 62 12 72

Site internet  
www.ac-paris.fr  
www.sorbonne.fr

**Objet : Conseil Académique des Associations Educatives Complémentaires de  
l'Enseignement Public du 05 juillet 2016**  
*Réf. : Décret 92-1200 du 6 novembre 1992*

Madame, Monsieur

~~Le Conseil Académique des Associations Educatives Complémentaires de  
l'Enseignement Public a examiné, lors de sa réunion du 05 juillet 2016, le  
dossier de demande d'agrément présenté au nom de votre association en  
application des dispositions de décret n°92-1200 du 6 novembre 1992 et de la  
circulaire ministérielle n°93-136 du 25 février 1993.~~

Je vous informe que l'agrément vous est accordé pour une durée de cinq ans.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération  
distinguée.

  
Antoine DESTRÉS